

THALES LAS FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 199 800 722 euros
Siège social : 2, avenue Gay Lussac – Elancourt (78990)
319 159 877 RCS Versailles


Pour extrait certifié conforme
Isabelle BLITZ

DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 AVRIL 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé unique approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts), mentionné dans l'Annexe à ces comptes, et qui s'élève à 547 201 €.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique prend acte que la Société a procédé à un changement de méthode comptable. Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 20 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

L'Associé unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice net comptable de 285.975.301,49 €. Sur proposition du Président, il décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Le bénéfice de l'exercice :	+	285.975.301,49 €
- Le report à nouveau au 31 décembre 2025 de :	+	294.710.984,71 €

constituent le bénéfice distribuable de :	+	580.686.286,20 €
- Distribution d'un dividende de 15,55 € par action, soit, pour les 18 163 702 actions portant jouissance au 1 ^{er} janvier 2025 et donnant droit à un dividende :	-	282.445.566,10 €
Dotation du solde en report à nouveau, soit	+	3.529.735,39 €
- Total du report à nouveau après affectation, soit	+	298.240.720,10 €

Le dividende, après déduction de l'acompte sur dividende de 9 euros par action déjà versé le 30 décembre 2025, sera mis en paiement au plus tard fin juin 2026 au siège social.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants de dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Dividende total (en €)	Dividende éligible à l'abatement (en €)	Dividende non éligible à l'abatement (en €)
2022	237.944.496,20 €	0	237.944.496,20 €
2023	227.046.275,00 €	0	227.046.275,00 €
2024	237.944.496,20 €	0	237.944.496,20 €

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette décision est adoptée.



Thales LAS France S.A.S.
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Thales LAS France S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Thales LAS France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Thales LAS France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Principes et méthodes comptables

La note 1 « Informations préalables » de l'annexe des comptes annuels expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la préparation des états financiers de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et les informations fournies dans les notes de l'annexe et leur correcte application.

■ Estimations comptables

La direction générale de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent certains montants figurant dans ses états financiers ainsi que les notes qui les accompagnent. Nous avons estimé que, parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les résultats sur les contrats de longue durée ainsi que les provisions pour risques et litiges.

■ Contrats de longue durée

Votre société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note 2.2 « Contrats long terme » de l'annexe des comptes annuels. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par votre société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

■ Risques et litiges

S'agissant des risques et des litiges, nous avons apprécié que les procédures en vigueur dans votre société permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

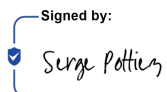
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Serge Pottiez

COMPTES ANNUELS

Thales LAS France S.A.S.

Société par actions simplifiée

2 Avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

Sommaire

Sommaire.....	2
I. COMPTE DE RESULTAT.....	4
II. BILAN.....	5
III. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	6
Note 1 - Informations préalables.....	7
Note 2 - Résultat d'exploitation	8
Note 3 - Résultat financier.....	8
Note 4 - Résultat exceptionnel.....	8
Note 5 - Impôt sur les sociétés.....	9
Note 6 - Immobilisations.....	9
Note 7 - Disponibilités, valeurs mobilières de placement (VMP) et compte courant financier.....	10
Note 8 - Provisions pour risques et charges.....	11
Note 9 - Capitaux propres.....	13
Note 10 - Stocks et encours.....	13
Note 11 - Opérations en devises.....	13
Note 12 - Créances et dettes.....	14
Note 13 - Engagements donnés et reçus.....	15
Note 14 - Couverture de change.....	15
Note 15 - Eléments concernant les entreprises liées.....	15

Note 16 - Rémunération aux dirigeants et membres du Conseil d'administration.....	15
Note 17 - Effectif.....	16
Note 18 - Participation des salariés.....	16
Note 19 - Honoraires des commissaires aux comptes.....	16
Note 20 - Filiales et participations.....	16
Note 21 - Evènements postérieurs à la clôture.....	16

I. COMPTE DE RESULTAT

(en Keuros)

(en Keuros)		31/12/2025	31/12/2024
Vente de marchandises		0	0
Production vendue		2 793 672	2 475 074
Montant net du chiffre d'affaires		2 793 672	2 475 074
Production stockée		55 138	148 309
Production immobilisée		50 366	28 702
Subventions		18 931	19 581
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		238 976	131 136
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2	
Autres produits		58 030	47 259
Total des produits d'exploitation (I)		3 215 116	2 850 061
Achats de marchandises		0	0
Variations de stocks (marchandises)		0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-412 833	-366 481
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)		17 976	31 080
Autres achats et charges externes		-1 322 911	-1 179 590
Impôts, taxes et versements assimilés		-38 345	-37 822
Salaires		-662 846	-619 992
Cotisations sociales		-296 250	-288 598
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		-43 701	-43 492
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		-101 489	-30 587
Dotations aux provisions		-78 494	-73 770
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		-560	
Autres charges		-25 336	-12 900
Total des charges d'exploitation (II)		-2 964 788	-2 622 152
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	Note 2	250 328	227 909
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		1 322	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		0	-506
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		1 322	-506
Produits de participation		12 695	11 765
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		35 885	56 222
Reprises sur dépréciations et provisions		35 439	0
Différences positives de change		12 289	12 251
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
Total des produits financiers (V)		96 308	80 238
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 122	-10 442
Intérêts et charges assimilées		-1 056	-1 117
Différences négatives de change		-15 193	-12 199
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des charges financières (VI)		-15 128	-23 758
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	Note 3	81 181	56 480
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV + V - VI)		332 830	283 883
Produits exceptionnels (VII)		0	10 315
Charges exceptionnelles (VIII)		0	-14 926
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	Note 4	0	-4 611
Impôt sur les bénéfices (X)	Note 5	-46 855	-45 153
BENEFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI + VII - VIII - IX - X)		285 975	234 119

II. BILAN

ACTIF (en Keuros)	Notes	31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Ats et depr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)		0		0	0
Immobilisations incorporelles :	Note 6				
<i>Frais de développement</i>		0	0	0	0
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires</i>		57 688	55 083	2 605	3 613
<i>Fonds commercial</i>		464 940	256 062	208 878	208 878
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		38 502	38 487	15	0
<i>Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes</i>		0	0	0	0
Immobilisations corporelles :	Note 6				
<i>Terrains</i>		3 757	1 321	2 436	1 466
<i>Constructions</i>		235 527	177 367	58 160	53 937
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>		380 547	286 231	94 317	69 470
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		73 922	49 229	24 694	23 858
<i>Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes</i>		116 957	0	116 957	84 100
Immobilisations financières :	Note 6				
<i>Participations</i>		107 599	13 500	94 099	57 116
<i>Créances rattachées à des participations</i>		0	0	0	0
<i>Autres titres immobilisés</i>		15	0	15	15
<i>Prêts</i>		85	0	85	65
<i>Autres immobilisations financières</i>		215	0	215	194
Total de l'actif immobilisé (II)		1 479 756	877 278	602 477	502 713
Stocks et en-cours :	Note 10				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>		113 851	19 146	94 705	82 798
<i>En-cours de production</i>		90 555	12 410	78 144	89 785
<i>Produits finis et semi-finis</i>		692 107	66 923	625 185	550 487
<i>Marchandises</i>		0	0	0	0
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>		757 650	3 200	754 450	646 979
Créances :	Note 12				
<i>Clients et comptes rattachés</i>		3 643 794	16 546	3 627 248	3 590 566
<i>Autres créances</i>		651 477	1 162	650 314	585 238
Charges constatées d'avance	Note 12	12 149	0	12 149	11 561
Capital souscrit appelé, non versé	Note 12	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	Note 7	0	0	0	0
Disponibilités	Note 7	1 241 865	0	1 241 865	1 564 274
<i>Dont compte courant financier Thales S.A.</i>	Note 7	1 229 545	0	1 229 545	1 549 747
Total de l'actif circulant (III)		7 203 447	119 387	7 084 060	7 121 689
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (IV)		5 673		5 673	5 024
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)		8 688 876	996 665	7 692 211	7 629 424

PASSIF (en Keuros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital		199 801	199 801
Prime d'émission, de fusion ou d'apport		286 256	286 256
Écarts de réévaluation		0	0
Réserves :			
<i>Réserve légale</i>		19 980	19 980
<i>Réserves réglementées</i>		2 011	2 011
<i>Autres réserves</i>		0	0
Report à nouveau		131 238	107 817
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]		285 975	234 119
Subventions d'investissement		295	384
Provisions réglementées		0	0
Total des capitaux propres (I)	Note 9	925 555	850 368
Autres fonds propres		3 120	3 120
Provisions pour risques et pour charges	Note 8	305 128	375 047
Emprunts obligataires convertibles	Note 12	0	0
Autres emprunts obligataires	Note 12	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 12	7 653	6 574
Emprunts et dettes financières diverses	Note 12	0	0
<i>Dont compte courant financier Thales S.A.</i>			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 12	4 186 185	4 114 212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 12	941 223	990 744
Dettes fiscales et sociales	Note 12	873 485	822 791
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Note 12	12 248	23 556
Autres dettes	Note 12	11 286	49 109
Produits constatés d'avance	Note 12	420 577	388 950
Total des dettes (III)		6 452 657	6 395 936
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - passif (IV)		5 750	4 953
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)		7 692 211	7 629 424

III. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Thales LAS France S.A.S.

Note 1 - Informations préalables

Principes comptables mis en œuvre

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont établis selon les dispositions du Plan Comptable Général (PCG), telles que définies dans le règlement ANC n°2014-03 et modifié par les règlements ultérieurs.

Faits significatifs de la période

En septembre 2025, Thales LAS France SAS a augmenté sa prise de participation à hauteur de 100% dans Thales Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control SAS pour un montant de 2 450K€.

Thales LAS France SAS a libéré un complément du capital de GenF SAS en janvier et en septembre pour un montant total de 2 000K€, et a également effectué le versement d'un complément de prix à AEROMAPPER SAS pour 333K€ en janvier 2025.

Thales LAS France SAS a fait l'objet d'un contrôle DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) sur le délai de règlement des fournisseurs. L'intervention s'est déroulée le 25 mars 2025 ; le contrôle est toujours en cours au 31 décembre 2025.

En juin 2024, plusieurs perquisitions ont eu lieu sur divers sites en France, aux Pays-Bas, et en Espagne, dans le cadre de deux enquêtes préliminaires ouvertes par le Parquet National Financier (PNF). En novembre 2024, le PNF et le Serious Fraud Office (SFO) ont ouvert une enquête concernant quatre entités du Groupe en France et au Royaume-Uni, dans le cadre de l'exécution d'un projet en Asie. Ces différentes enquêtes se poursuivent. Dans l'ensemble de ces procédures, Thales conteste les allégations portées à sa connaissance et coopère pleinement avec les autorités judiciaires. L'issue de ces procédures et leurs éventuelles conséquences financières ne peuvent être appréciées à date. A la date de publication du présent document, il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, en cours ou dont la Société est menacée, et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du

Notes annexes aux comptes sociaux

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le 17/04/2026, le Président a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société.

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Thales SA
	4 rue de la Verrerie, 92190, Meudon
	SIREN 552.059.024
	Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues au siège de Thales SA ou sur le site internet du Groupe (thalesgroup.com), rubrique investisseurs.

Principales estimations

La comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge relatifs à ces contrats lors d'un arrêté comptable dépend principalement des estimations de chiffre d'affaires et de marge à terminaison, incluant notamment des provisions pour risques techniques et commerciaux, des coûts encourus à date au regard des coûts totaux estimés à terminaison.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 20 Décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de Thales LAS France au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les principales incidences du changement de méthode sur la présentation des comptes 2025 sont :

- La comptabilisation des charges de restructuration directement en résultat d'exploitation selon leur nature. Celles-ci s'élèvent à 10 075 K€ en 2025 ;
- La suppression des reclassements entre le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ;
- La création de regroupements de postes conformément à la nouvelle présentation des états financiers.

Compte de résultat	2025	2024 Retraité	Compte de résultat	2024 Publié
Produits exceptionnels	0	10 315	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 261
			Produits exceptionnels sur opérations en capital	846
			Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	5 207
Charges exceptionnelles	0	-14 926	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-4 606
			Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-5 130
			Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-5 190
Résultat exceptionnel	0	-4 611	Résultat exceptionnel	-4 611

Note 2 - Résultat d'exploitation

1. Principes comptables

Les produits d'une vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les droits et la propriété des biens.

Les produits relatifs à une prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation.

Les produits et les charges des contrats à long terme sont enregistrés selon la méthode de l'avancement des dépenses : Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une annulation significative du chiffre d'affaires déjà reconnu.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (cf. note 8).

Les frais généraux commerciaux, administratifs et de recherche et développement autofinancés sont directement pris en charge dans l'exercice.

Les dépenses de recherche et développement qui sont financées par les clients, organismes publics français ou autres, sont parties intégrantes des coûts des contrats et suivent le régime des contrats de longue durée. Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et sont identifiés dans le compte de résultat. Le montant des dépenses de recherche et des coûts de développement enregistrés en charges au cours de l'exercice s'élève à 135 489 K€

2. Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Le chiffre d'affaires réalisé par THALES LAS FRANCE SAS se répartit par nature et par marché de la façon suivante :

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total Chiffre d'affaires 2025	Total Chiffre d'affaires 2024	Variation en %
Vente de marchandises					
Production vendue	1 628 647	1 165 025	2 793 672	2 475 074	12,87%
TOTAL	1 628 647	1 165 025	2 793 672	2 475 074	12,87%

Note 3 - Résultat financier

1. Principes comptables

Le résultat financier inclut essentiellement :

- Les produits (charges) d'intérêts financiers relatifs à la trésorerie (dette) nette.
- Les produits et charges liés aux participations.
- La composante financière de la dotation aux provisions pour retraite et prestations assimilées.
- Le résultat de change.

2. Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts financiers sur compte-courant Thales SA	28 969	54 815
Autres intérêts financiers nets	5 916	369
Résultat de change	-2 944	-34
Produits des participations	12 695	11 765
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Dotations et reprises aux provisions retraites et prestations assimilées	4 361	-5 742
Autres dotations et reprises aux provisions financières	32 184	-4 693
Produits ou pertes sur cessions d'éléments financiers		
TOTAL RESULTAT FINANCIER	81 181	56 480

Note 4 - Résultat exceptionnel

1. Principes comptables

Jusqu'en 2024, le résultat exceptionnel incluait principalement :

- des coûts de restructuration reclassés par la technique du transfert de charges. La suppression de cette technique a entraîné la comptabilisation de ces opérations selon leur nature dans le résultat d'exploitation;
- des résultats de cession d'immobilisations, comptabilisés en 2025 en résultat d'exploitation pour les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, et en résultat financier pour les cessions de titres.

A compter de 2025, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges qui ne relèvent pas de l'activité normale et courante de l'entreprise, c'est-à-dire des événements majeurs et inhabituels ;
- Les écritures d'origine purement fiscales comme les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable ou à des corrections d'erreurs.

2. Analyse du résultat exceptionnel

	31/12/2025	31/12/2024
Charges de Restructuration		-1 616
Charges et Produits liés aux immobilisations		-1 259
Autres		-1 735
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-4 611

Note 5 - Impôt sur les sociétés

Note 5.1 - Analyse de la charge d'impôt

1. Principes comptables

Le taux de l'impôt sur les Sociétés relatif à l'exercice 2025, toutes contributions confondues, s'élève à 25,83%, sans changement depuis l'exercice précédent. Par ailleurs, suite à l'adoption de la loi de Finances, la société est soumise en 2025 à une contribution additionnelle temporaire à l'impôt sur les sociétés de 13 476 K€ correspondant à une surtaxe de 20.6% entraînant un taux global de 28.84%.

La société Thales LAS France SAS fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe Thales dans le cadre du régime prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts. Thales LAS France SAS supporte l'impôt, comme si elle était imposée séparément.

L'impôt comptabilisé en charges correspond au seul impôt exigible. Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant de différences temporaires entre le résultat comptable et la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

La société bénéficie par ailleurs de crédits d'impôts (crédit impôt recherche, crédit impôt famille) venant en réduction de la charge d'impôts sur les sociétés.

L'entité dispose d'établissements à l'étranger. L'impôt correspondant est payé directement dans le pays de localisation de l'établissement stable.

2. Charge d'impôt

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts relatifs à l'exercice	-50 264	-44 865
Impôt au taux de droit commun	-74 412	-75 102
Impôt à taux réduit (art 238 du CGI)	-3 424	
Impôts des établissements stables situés à l'étranger	-1 614	-386
Crédit impôt recherche	28 493	29 869
Crédit impôt mécénat	194	254
Crédit impôt famille	500	500
Impôts relatifs aux exercices antérieurs	3 409	-287
Impôt au taux de droit commun	6 232	-3 548
Impôt à taux réduit (art 238 du CGI)	-2 792	6 045
Crédit impôt recherche		-2 890
Crédit impôt mécénat	-30	106
TOTAL	-46 855	-45 152

Note 5.2 - Imposition différée

La société dispose d'économies futures d'impôt issues des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou de charges (311 624 K€). Celles-ci proviennent essentiellement des provisions pour risques et des charges.

Note 6 - Immobilisations

Note 6.1 - Principes comptables des immobilisations

1. Principes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), leur coût de production ou leur valeur d'apport.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif, selon la méthode qui permet de mieux prendre en compte le rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les fonds de commerce ou malis techniques acquis par voie d'apport ou de fusion ne sont pas amortis. Des tests de dépréciation sont effectués tous les ans afin de provisionner une éventuelle perte de valeur.

Les immobilisations louées en crédit-bail ou en location-vente, selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, ne sont pas comptabilisées et sont présentées le cas échéant en engagements hors bilan.

Si la société estime que certains matériels immobilisés sont susceptibles de subir une perte de valeur significative avant la fin de leur durée d'utilisation habituelle, elle peut être amenée à constituer une provision pour dépréciation à hauteur du risque encouru.

2. Principes comptables des immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de critères fondés sur les perspectives de rentabilité, sur le patrimoine, sur les valeurs issues de transactions récentes ou sur la valeur boursière des titres détenus le cas échéant.

Note 6.2 - Evolution des immobilisations

Détail par nature	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	56 603	1 309	-224	57 688
Fonds commercial	464 940			464 940
Autres immobilisations incorporelles	38 487	15	0	38 502
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	560 030	1 324	-224	561 130
Terrains	2 500	1 257	0	3 757
Constructions	222 950	15 544	-2 966	235 527
Installations techniques, matériel et outillage industriels	335 239	47 172	-1 863	380 547
Autres immobilisations corporelles	66 743	8 849	-1 669	73 922
Immobilisations corporelles en cours	84 090	79 892	-47 034	116 948
Avances et acomptes	10	0	0	10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	711 532	152 714	-53 533	810 712
Participations	102 816	4 783	0	107 599
Autres titres immobilisés	15	0	0	15
Prêts et autres immobilisations financières	259	101	-60	300
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	103 090	4 884	-60	107 914
TOTAL	1 374 653	158 921	-53 817	1 479 756

Note 6.3 - Evolution des amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

Détail par nature	Durée d'amort.	Mode d'amort.	Amort. cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amort. cumulés à la clôture de l'exercice
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			48 991	2 316	-224	51 083
Fonds commercial	10-20 ans	Linéaire	255 952	0	0	255 952
Autres immobilisations incorporelles	3-5 ans	Linéaire	38 487			38 487
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	/	/				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			343 430	2 316	-224	345 522
Terrains	10 ans	Linéaire	1 034	287	0	1 321
Constructions	10-20 ans	Linéaire	169 013	10 791	-2 437	177 367
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3-10 ans	L/D	265 769	22 323	-1 861	286 231
Autres immobilisations corporelles	5-10 ans	L/D	42 885	7 984	-1 640	49 229
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			478 701	41 385	-5 939	514 147
TOTAL			822 131	43 701	-6 163	859 669

Note 6.4 - Evolution des dépréciations sur immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Détail par nature	Dépréc. cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréc. cumulés à la clôture de l'exercice
Fonds commercial - Mali de Fusion	110			110
Licences - Brevets	4 000			4 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 110	0	0	4 110
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0
Participations	45 700	0	-32 200	13 500
Autres immobilisations financières			0	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 700	0	-32 200	13 500
TOTAL	49 810	0	-32 200	17 610

Note 7 - Disponibilités, valeurs mobilières de placement (VMP) et compte courant financier

1. Principes comptables

La trésorerie comprend les montants en caisse, les comptes bancaires, les valeurs mobilières de placement ainsi que les placements de trésorerie à court terme (placements liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation si celui-ci devient inférieur à leur valeur de marché.

La trésorerie positive est placée auprès de la Direction de la Trésorerie du Groupe Thales dans le cadre d'une convention de trésorerie conclue entre Thales LAS France SAS et Thales SA.

2. Disponibilités, VMP et compte courant financier

	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités :	1 241 865	1 564 274
dont compte courant Thales SA	1 229 545	1 549 747
TOTAL	1 241 865	1 564 274

Le compte courant Thales SA est assimilé à des disponibilités car les sommes sont immédiatement disponibles et exigibles.

Note 8 - Provisions pour risques et charges

1. Principes comptables

• **Pertes à terminaison sur contrats à long terme**

Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient probable pour la totalité de celle-ci.

• **Risques techniques et garanties**

La provision est évaluée en tenant compte des engagements contractuels de garantie et des charges antérieurement constatées.

• **Pénalités sur contrats**

Les provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non été précomptées par le client.

• **Provisions pour retraite et autres avantages au personnel**

Evaluation

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC, ...) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées.

Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

La société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long

terme (médailles du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint ses 35 ans d'ancienneté dans le Groupe).

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies, sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions de salaire.

Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre principalement des hypothèses d'actualisation financière, d'augmentation des salaires, de mortalité et de rotation du personnel.

Comptabilisation

La société comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût des services rendus, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation ;
- Le coût des services passés dans le cadre de modifications de régimes en résultat d'exploitation ;
- La charge de désactualisation de l'engagement net et les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou d'écart d'expérience, sont enregistrés en résultat financier.

• **Provisions pour restructuration**

Les coûts des actions de restructuration sont provisionnés dès lors qu'ils constituent un passif résultant d'une obligation de la société vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que la société n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces provisions doivent être associées à un plan formalisé et détaillé précisant l'activité faisant l'objet de la restructuration, le ou les sites concernés, le détail des licenciements, la fonction et le nombre estimé de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat de travail, le coût de l'opération et la date de mise en oeuvre du plan.

2. Détail des provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Dépréciations à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour garanties données aux clients	62 628	11 187	-25 740	-17 847	30 227
Provisions pour pertes à terminaison	32 434	30 580	-12 620		50 393
Provisions pour amendes et pénalités	26 304	1 481	-14 074	-455	13 256
Provisions pour pertes de change	291	182	-291		182
Provisions pour risques sur contrats	37 415	4 487	-11 984	-59	29 858
Provisions pour risques autres	11 611	9 365	-3 000	-4 915	13 061
Provisions pour risques	170 682	57 281	-67 710	-23 276	136 977
Provisions pour pensions et obligations similaires	191 964	16 628	0	-53 716	154 875
Provisions pour restructuration					
Provisions pour remises en état sites	4 981		0		4 981
Provisions pour risques environnementaux	2 731	3 463	-2 050		4 147
Provisions pour impôt (a)	4 290	0	0	-485	3 805
Provisions pour autres charges	399		-56		343
Provisions pour charges	204 365	20 091	-2 107	-54 201	168 151
TOTAL	375 047	77 372	-69 817	-77 477	305 128

(a) La provision pour impôts est principalement constituée du risque supporté par les établissements stables localisés en Tanzanie pour un montant de 2 382K€, et en Bolivie pour un montant de 923K€.

3. Provision pour retraites et autres avantages au personnel

	Retraite	Autres avantages à long terme	Total
Provision au 31/12/2024	170 110	21 854	191 964
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10 918	2 101	13 019
Modification, réduction et liquidation de régime			
Charge financière :			
- Intérêts nets	5 871	704	6 575
- Gains (pertes) actuariels	-9 628	-1 308	-10 936
Charge nette de la période	7 161	1 497	8 658
Prestations et contributions versées	-45 062	-1 766	-46 828
Autres	1 009	72	1 081
Provision au 31/12/2025	133 218	21 657	154 875

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements au 31/12/2025 sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	3.99%	3.39%
Taux d'inflation à long terme	1.83%	2.03%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Note 9 - Capitaux propres

Note 9.1 - Composition du capital social

Le capital social de Thales LAS France SAS s'élève à 199 800 722 € et se compose de 18 163 702 actions de 11 €, intégralement détenues par Thales SA.

Note 9.2 - Variation des capitaux propres

	Nombre	Capital	Primes d'émi., fusion et apport	Ecart de rééval.	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Sub. d'invest.	Prov. réglem.	Total des capitaux propres
Au 31/12/2024	18 163 702	199 801	286 256	0	21 991	107 817	234 119	384	0	850 368
Affectation du résultat N-1						234 119	-234 119			0
Dividendes distribués						-210 699				-210 699
Augmentations de capital										
Diminution de capital										
Apports et fusions										
Affectation quote-part de subvention										
d'investissement en compte de résultat								-89		-89
Résultat N							285 975			285 975
Au 31/12/2025	18 163 702	199 801	286 256	0	21 991	131 238	285 975	295	0	925 555

Note 10 - Stocks et encours

1. Principes comptables

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au cours standard.

Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'oeuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables. Le coût du financement n'est pas incorporé dans le coût de revient des éléments constituant les stocks et travaux en cours.

Des dépréciations sont effectuées lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente.

2. Stocks et encours

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréc. cumulées	Net	Valeur brute	Dépréc. cumulées	Net
Matières premières et autres approvisionnements	113 851	19 146	94 705	101 245	18 446	82 798
En-cours de production	90 555	12 410	78 144	105 197	15 413	89 785
Produits finis et semi-finis	692 107	66 923	625 185	616 422	65 934	550 487
Marchandises						
TOTAL	896 513	98 479	798 034	822 864	99 793	723 070

Note 11 - Opérations en devises

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec la société Thales, les opérations de change destinées à couvrir les engagements commerciaux sont contractées par les départements financiers de la société Thales SA et conduisent celle-ci à garantir à terme des cours de change spécifiques déterminés pour chaque transaction significative.

Les transactions qui en résultent sont évaluées de la façon suivante :

- pour les contrats en devises ayant fait l'objet d'une offre, au cours comptant de la garantie tel que déterminé au moment de la mise en vigueur du contrat. Une soulte, représentant l'écart entre le cours garanti en phase offre et le cours à terme de la garantie ferme, fait l'objet d'un versement immédiat entre la filiale et la Direction de la Trésorerie du Groupe, et est prise en résultat à l'avancement du contrat concerné. L'incidence du différentiel de taux de la garantie ferme (écart entre cours comptant et cours à terme) est comptabilisée en résultat financier lors des opérations d'encaissement ou de décaissement.

- pour les autres transactions en devises, au cours comptant de la garantie. L'incidence du différentiel de taux est comptabilisée en résultat financier lors des opérations d'encaissement ou de décaissement.

Les coûts des régularisations de trésorerie et des reports ou déports obtenus le cas échéant par la société sont enregistrés en résultat financier lors des opérations d'encaissement ou décaissement, ou au report de l'échéance.

Les dettes et créances en devises qui ne seraient pas couvertes par la garantie Thales décrite ci-dessus, sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture. Les écarts de change défavorables font alors l'objet d'une provision pour risque dotée pour sa totalité sur l'exercice de la constatation de l'écart.

Note 12 - Créances et dettes

Note 12.1 - Etat des créances et des dettes

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	Brut	<1 an	>1 an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	85	0	85
Autres immobilisations financières	215	81	134
Créances clients et comptes rattachés	3 643 794	3 643 794	0
Personnel et organismes sociaux	848	767	81
Etat et autres collectivités publiques	608 781	608 781	0
Quote part de résultat des GIE	4 345	4 345	0
Charges constatées d'avance	12 149	12 149	0
Débiteurs divers	37 066	37 066	0
TOTAL	4 307 284	4 306 984	300

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	Brut	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 653	7 653	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	941 223	941 223	0	0
Personnel et organismes sociaux	333 174	333 174	0	0
Etat et autres collectivités publiques	540 311	540 311	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 248	12 248	0	0
Compte courant financier Groupe	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	420 577	420 577	0	0
Créditeurs divers	11 286	11 286	0	0
TOTAL	2 266 472	2 266 472	0	0

Note 12.2 - Créances clients et avances reçues

Les créances sont présentées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de recouvrabilité des créances clients, dès lors que leur valeur nominale devient inférieure à leur valeur nette de réalisation.

	31/12/2025		31/12/2024	
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	3 643 794	-16 546	3 627 248	3 590 566
Avances et acomptes reçus sur commandes	-4 186 185		-4 186 185	-4 114 212
TOTAL (net)	-542 391	-16 546	-558 937	-523 646

Note 12.3 - Charges et produits constatés d'avance

	31/12/2025	31/12/2024
Produits et charges imputables à un autre exercice		
Charges constatées d'avance (I)	12 149	11 561
Produits constatés d'avance (II)	420 577	388 950
Différences de conversion		
Ecart de conversion actif (III)	5 673	5 024
Ecart de conversion passif (IV)	5 750	4 953
Autres comptes de régularisation actif		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (V)	0	0
Prime de remboursement des emprunts (VI)	0	0
Total actif = (I) + (III) + (V) + (VI)	17 822	16 585
Total passif = (II) + (IV)	426 327	393 903

Note 12.4 - Produits à recevoir et charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024
Produits à recevoir Clients	3 283 698	3 253 252
Autres créances à recevoir	2 901	2 608
Intérêts courus		
Produits à recevoir	3 286 599	3 255 860
Charges à payer fournisseurs et comptes rattachés	805 636	867 180
Autres charges à payer	292 851	325 908
Charges à payer	1 098 487	1 193 088

Note 13 - Engagements donnés et recus

Engagements donnés :

	31/12/2025	31/12/2024
Effets escomptés ou négociés et non échus		
Avals et cautions bancaires :		
- Cautions/garanties de soumission	1 298	2 651
- Cautions/garanties de bonne exécution	171 436	175 580
- Cautions/garanties de restitution d'avance	503 596	587 228
- Cautions de garanties	4 885	5 781
- Autres cautions bancaires	95 198	100 120
Engagements liés à des compensations avec pénalités libératoires	271 565	273 200
Engagements liés à des compensations sans pénalités libératoires	21 464	5 200
Engagements irrévocables de loyers	195 515	114 332
Autres engagements donnés		
Total des engagements donnés	1 264 957	1 264 092
<i>Dont relatifs aux entreprise liées</i>		

Engagements reçus :

	31/12/2025	31/12/2024
Avals et cautions bancaires		
Contre garanties reçues	218	218
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune 2MB	4 098	4 098
Autres engagements reçus		
Total des engagements reçus	4 316	4 316
<i>Dont relatifs aux entreprise liées</i>		

Note 14 - Couverture de change

La société THALES LAS France SAS a souscrit auprès de Thales SA société mère des garanties de change destinées à limiter les variations de change au titre des contrats commerciaux.

L'encours au 31 décembre 2025 évalué en milliers d'Euros sur la base des cours à terme se décompose comme suit :

Garanties à l'export	Montant en devise	Montant au cours de clôture
<u>Ventes à terme de devises :</u>		
Dollar US (USD)	74 411	3 334
Livre Sterling (GBP)	23 850	2
Dollar Canadien (CAD)	8 878	665
Yen (JPY)	11 872	1 392
Autres	13 275	68
<u>Non Delivery Forward (NDF)</u>		
Réal Brésilien (BRL)	37 190	-2 558
Dollar Taiwan (TWD)	4 918	227
TOTAL	174 394	3 130

Garanties à l'import	Solde couverture en Kdevise de risque	Solde couverture 2025 en K €
<u>Ventes à terme de devises :</u>		
Dollar US (USD)	-78 661	-2 837
Livre Sterling (GBP)	-13 685	-98
Dollar Canadien (CAD)	-8 395	-113
Yen (JPY)	-459	-73
Couronne suédoise (SEK)	-18 899	678
Autres	-4 473	65
<u>Non Delivery Forward (NDF)</u>		
Réal Brésilien (BRL)	-6 222	29
Dollar Taiwan (TWD)	-971	-25
Roupie Indienne (INR)	-161	-20
TOTAL	-131 926	-2 394

Note 15 - Eléments concernant les entreprises liées

Les parties liées avec la société sont les suivantes : Thales société mère, ses actionnaires (notamment l'Etat français et Dassault Aviation), les sociétés contrôlées par ces mêmes actionnaires, les sociétés sous contrôle conjoint, les sociétés sous influence notable et les dirigeants.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ou ne font pas partie du champ des transactions à mentionner.

Note 16 - Rémunération aux dirigeants et membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence et ne sont pas rémunérés par la Société en tant que membre du Conseil.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes perçues par les dirigeants n'est pas indiqué dans la mesure où cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Note 17 - Effectif

Le total des effectifs par catégorie de salariés de la société au 31/12/2025 est :

	31/12/2025
Ouvriers	230
Employés et agents de maîtrise	1 269
Cadres et ingénieurs	6 168
TOTAL	7 667

Note 18 - Participation des salariés

La société participe à l'accord de participation mutualisé mis en place par le Groupe Thales.

Le montant de la charge à payer correspondant à la participation calculée sur la base du résultat 2025 s'élève à 26 013 K€..

Ce montant est inclus dans la ligne "Rémunérations du personnel et charges sociales" du compte de résultat.

Note 19 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni, cette information étant incluse dans les annexes aux comptes consolidés du groupe Thales.

Note 20 - Filiales et participations

	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenu (en)	Valeur comptable des titres détenus (Valeur brute) (4)	Valeur comptable des titres détenus (Valeur nette) (4)	Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant net des engag. donnés par la société (4)	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividende s encaissés par la société au cours de l'ex. (4)	Observations
--	-----------------------------	---	--	--	--	--	--	---	---	--------------

Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

- Thales Raytheon Systems Air And Missile Defense Command And Control SAS	355	100%	58 850	45 350			35 213	4 780		
- AEROMAPPER SAS (a)	972	100%	7 042	7 042			1 259	228		
- GenF SAS (a)	3 999	100%	3 000	3 000			0	-374		

2. Renseignement globaux pour les filiales non reprises au 1

/ /

A. Total des filiales / / 68 892 55 392 / /

Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)

- Junghans Microtec GmbH	1 091	45%	37 800	37 800			269 475	48 594	9 513	
-----------------------------	-------	-----	--------	--------	--	--	---------	--------	-------	--

2. Renseignement détaillés pour les participations non reprises au 1

- OPTROLEAD			500	500						
- MOSS S.A.S.			20	20					3 175	

B. Total des participations / / 38 320 38 320 / / 12 688

C. TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)

/ / 107 212 93 712 / / 12 688

(a) Données 2024, les états financiers de 2025 n'étant pas encore disponibles

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En K euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

Note 21 - Evènements postérieurs à la clôture

Néant